

ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF
CENTRE SOCIAL ESCAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 11 JUILLET 2024

Délibération n°2024/07/06

Date de la convocation	5 juillet 2024
Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres avec voix délibérative en exercice	21
Nombre de membres présents	19
Nombre de membres avec voix délibérative présents	18
Nombre de membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés	1
Nombre de membres avec voix délibérative absents non représentés	2
Nombre de membres sans voix délibérative absents non représentés	1

Membres avec voix délibérative présents :

Collège des élus :

M. Rémi Nicolas, Mme Frédérique CONDET, Mme Laïla ACHKAR, M. Frédéric COURRENT, Mme Margit LORBLANCHET, M. Eric PEREDES, Mme Patricia POUBLANC, Mme Audrey RANC et M. Georges VIERNE

Collège des familles et associations :

Mme Caroline ALLARY, M. Alain BLASCO, Mme Chantal BOURNETON, Mme Christine DEMAY, M. Antoine GIL, Mme Marlène JAFFIOL, Mme Céline ROSZCZKA et Mme Monique SAEZ

Collège des personnes publiques qualifiées :

Mme Valérie GUARDIOLA (Conseil départemental du Gard)

Membres sans voix délibérative présents :

Collège des personnes publiques qualifiées :

Emmanuel GUERRARD (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale)

Membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés :

Collège des élus :

M. Denis CANTIER (pouvoir à Mme CONDET)

Membres avec voix délibérative absents non représentés :

Collège des élus :

Mme Florence LIMONES

Collège des familles et associations :

Mme Stéphanie ROY

Membres sans voix délibérative absents non représentés:

Benoît CHERMANE (CAF du Gard)

Secrétaire de séance : Mme Frédérique CONDET

Le Conseil d'Administration régulièrement constitué,

Présentation de la démarche du projet social 2025

Rapporteur : Mme Frédérique CONDET

1. Aspects juridiques

VU les circulaires de la CNAF du 20 juin 2012 et du 16 mars 2016 relatives à l'animation de la vie sociale,

VU les statuts de l'Etablissement Public Administratif « Centre Social ESCAL » approuvés par délibération n°2024/06/01 du Conseil municipal de Marguerittes du 5 juin 2024, et notamment leurs articles 3 et 8,

CONSIDERANT la nécessité de présenter la démarche de coconstruction du projet social 2025 de l'EPA « Centre social ESCAL » en vue de son dépôt à la CAF au plus tard le 31 août 2024,

2. Eléments de contexte

Depuis la création du centre social en 1992, l'association ESCAL a déposé auprès de la CAF dix projets sociaux.

Dans la continuité de l'action de l'association, l'EPA « Centre Social ESCAL » nouvellement créé devra déposer à la CAF son projet social 2025 avant le 31 août 2024.

Clé de voute du centre social, le projet social se fonde sur une approche transversale pour répondre à la fois aux besoins des familles et des habitants aux attentes sociales collectives.

Plus qu'une formalité administrative, le projet social c'est avant tout :

- Un document coconstruit par les différents acteurs (habitants, bénévoles, élus, salariés, partenaires) pour réfléchir au sens de son action et définir les priorités pour 2025.
- Un document socle sur lequel se construit le partenariat entre l'EPA Centre Social ESCAL et la CAF du Gard pour l'animation de la vie sociale de Marguerittes.

Le projet social est constitué d'un diagnostic social du territoire, d'une évaluation des moyens du centre social mis à disposition de l'animation de la vie sociale, d'axes prioritaires d'intervention et de fiches actions détaillant de façon concrète les modalités d'action sur chacun des axes prioritaires.

Le projet social 2025 de l'EPA « Centre social ESCAL » a fait l'objet d'une démarche participative avec la mise en place des 7 groupes thématiques suivants rassemblant des techniciens et des élus de l'association ESCAL, de la mairie de Marguerittes et du CCAS de Marguerittes :

- Etre centre social – Animation Globale – Réseau partenarial
- ALP – Périscolaire
- ALSH-Club ados-TITA-Séjours
- Vie associative
- Accueil-Accès aux droits-Insertion
- Ateliers adultes-séniors
- Familles-Parentalité

Chaque groupe avait pour objectif :

- d'inventorier les activités et actions concernées par la thématique
- de définir les éléments et enjeux (juridiques, RH, finances, pédagogiques et relations famille)

Par ailleurs, les différentes instances qui se sont réunis ces derniers mois (Comité des partenaires/Comité de pilotage/séminaire de l'ESCAL) ont fait ressortir les 3 axes suivants comme prioritaires au titre du projet social 2025 de l'EPA « Centre Social ESCAL » :

- Une gouvernance à réinventer
- La place des habitants et le « guichet unique »
- Vers un nouveau bâtiment : comment les habitants peuvent s'approprier ce nouveau projet ?

3. Décisions

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

Article 1 : **prend acte** de la démarche de coconstruction du projet social 2025 de l'EPA « Centre Social ESCAL »,

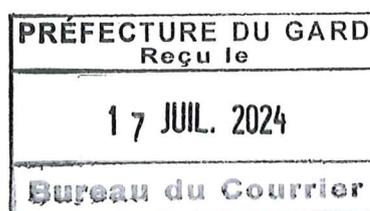
Article 2 : **autorise** le Président à signer tout document permettant l'exécution de cette délibération,

Rémi NICOLAS

Président de l'EPA
Centre Social ESCAL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ce texte.

Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – 30941 Nîmes Cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr



Rémi NICOLAS
Président de l'EPA
Centre Social ESCAL

